



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2023-504

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet**

75-2023-09-04-00004 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCRP 5ème-14ème (2 pages)	Page 3
75-2023-09-01-00068 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP 11ème (3 pages)	Page 6
75-2023-09-01-00064 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCE 12ème (2 pages)	Page 10
75-2023-09-06-00012 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCE 15ème (2 pages)	Page 13
75-2023-09-01-00071 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCE 1er-2ème (2 pages)	Page 16
75-2023-09-01-00072 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCE 3ème-4ème (2 pages)	Page 19
75-2023-09-01-00070 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCE 8ème Elysées (2 pages)	Page 22
75-2023-09-01-00069 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCE 8ème Madeleine (2 pages)	Page 25
75-2023-09-01-00066 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 19ème (4 pages)	Page 28
75-2023-09-01-00065 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE Paris 16ème Sud (4 pages)	Page 33
75-2023-09-01-00067 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP 15ème ouest (3 pages)	Page 38
75-2023-09-07-00006 - Arrêté portant délégation générale de signature - Mission départementale Risques et Audit (3 pages)	Page 42
75-2023-09-05-00015 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCRP 7ème (2 pages)	Page 46

## **Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Service accompagnement et pilotage**

75-2023-09-06-00011 - Décision DRIEAT-IDF n° 2023-0660 portant subdélégation de signature pour les matières exercées pour le compte du préfet de police (4 pages)	Page 49
---	---------

## **Préfecture de la Région d'Île de France, Préfecture de Paris / Affaires juridiques**

75-2023-09-07-00007 - Arrêté du 7 septembre 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat (6 pages)	Page 54
--	---------

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-04-00004

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
PCRP 5ème-14ème



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**  
**Pôles contrôle fiscal et affaires juridiques**

Paris, le 4/09/2023

**Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine**  
**PCRP des 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements**

Adresse du service  
29, rue du Moulin Vert 75675 Paris Cedex 14

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine des 5<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements :

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

<b>Nom et prénom</b>
Mme BOILARD Pauline
Mme CROSNIER DE BELLAISTRE Sandrine
M. MICKELER Pierre
M. ROBERT Jérémie
Mme SERIN Katia

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

<b>Nom et prénom</b>
Mme BOISSON Frédérique
Mme CHAPOUTHIER Catherine
M. GATEFIN Teddy
M. MARTIN Louis
Mme MBOUNGOU Oyoubo
M. MOHANDI Rachid
Mme ROCHE Ophélie

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

<b>Nom et prénom</b>
M. MICKELER Pierre

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

La responsable du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine des 5<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements,

signé

Brigitte VAPPEREAU

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00068

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP  
11ème

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE  
DE FRANCE ET DE PARIS  
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 11E  
39 rue Godefroy Cavaignac  
75011 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11e.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. DANJOU Benoît, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11e, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie A désignés ci-après :

CARPENTIER ROUSSEAU Emmanuelle, Zélia RASCAR, Pascale GARRABOS

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

PEDUSSAULT Laure	HEYSER-CHELGHAM Aline	RIVALAIN Lucette	MOTTIN Nicolas
MATHIEU Dominique	TAFFIN Raphaëlle	EYTARD Eric	SCHAEFFER Mélody
MOLL Daniel	CHELGHAM Farid	PEDUSSAULT Nicolas	LEVASSEUR Christophe
MESGHATI Karim	MEOT Elodie		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

MAGAR Dayana	AIT-BILAL Fatna	DEBARNOT Frédéric
GARNICHE Nathalie	CROCE Frédéric	GUEHENNEC Christophe
SOULAS Alexis	BOUCHARD Augustin	HOUDEYER Syndy
NAGAU Saina	ZENAG Safia	

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

4) recevoir des significations d'actes, signer les accusés réception des actes ou plis remis au guichet ;

aux agents désignés ci-après :



Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
GARRABOS Pascale	Inspectrice	15 000 €
CARPENTIER ROUSSEAU Emmanuelle	Inspectrice	15 000 €
RASCAR Zélia	Inspectrice	15 000 €
MARC Catherine	Inspectrice	15 000 €
LE GALLOU Marie-Laure	Contrôleuse principale	2 000 €
MONT-ROUGE Isabelle	Contrôleuse principale	2 000 €
FERRE Paul-Emile	Contrôleur	500 €
BOUKOBZA Florence	Contrôleur	500 €
HEYSER-CHELGHAM Aline	Contrôleur	500 €
DO SACRAMENTO Linda	Agent	300 €
ADEDIRAN Adetokumboh	Agent	300 €
GARRIVET Christelle	Agent	300 €
BOUCHARD Augustin	Agent	300 €
MBEDO Nakoumbi	Agent	300 €
SOULAS Alexis	Agent	300 €

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers Paris 11<sup>e</sup>.

Signé

David ANDRE  
Inspecteur principal des Finances publiques

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00064

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
PCE 12ème

Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de Contrôle et d'Expertise

27 bis, rue des Meuniers

75602 PARIS CEDEX 12

Paris, le 1er/09/2023

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise de Paris 12ème

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses
BENJELLOUN Latifa	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
GIMENES Bruno	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €
GOMES Emanuela	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
HANSEL Eva	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
PINAULT Patricia	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
REZAZGUI Benoît	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €
TOBIAS Thierry	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €
ABID Nisrine	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €
EL KADIRI Younes	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €
ETIEVANT Patricia	Contrôleuse principale des Finances publiques	10 000 €

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

La responsable du pôle contrôle expertise,

signé

Sylvie PUECH

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-06-00012

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
PCE 15ème

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 6/09/2023

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

**Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques**

**Pôle de contrôle et d'expertise de Paris 15<sup>ème</sup>**

**13/15 rue du Général Beuret - 75015 PARIS**

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 15<sup>ème</sup>.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ESNAULT Fabrice	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LEMERCIER Matthieu	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
THIERIOT Sarah	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
BOULLANGIER Myriam	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
NIEGO Françoise	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
MARSEILLE Anne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
MARECHALE Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CORNET Joël	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MEGHAINIA Samia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BASTIN Alexandre	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
KUNKELA Evelyne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PINQUIER Fabienne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

La responsable du pôle contrôle expertise,

signé

Elise HAIK

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00071

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
PCE 1er-2 ème



**Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris**

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de Contrôle et d'Expertise Paris 1<sup>er</sup>/2<sup>ème</sup>

13 rue de la Banque

75111 Paris Cedex 02

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise de Paris 1er/2ème arrondissements,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ALLAIN David	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
BOUSSAC Valérie	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
FISTON Agnès	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
GAILLAT Michel	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
IMBERT Christophe	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
JULLIEN Benoît	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
LAPAIX Didier	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
NOR Salma	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
PELLEGRIN Christian	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
PERNEZ Frédéric	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
PLET Sophie	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
BENOIST Jean-Christophe	Contrôleur	10 000 €	5 000 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
FOUILLON Laetitia	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
GUYARD Florence	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
WAULTIER Jean-François	Contrôleur	10 000 €	5 000 €

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

La responsable du pôle contrôle expertise,

signé

Mme Annick LOUBIERE  
Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques HC

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00072

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
PCE 3ème-4ème

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris**

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de Contrôle et d'Expertise Expertise

Paris 3ème 4ème

10, rue Michel Le Comte

75152 PARIS Cedex 03

Paris, le 1er/09/2023

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 3ème et 4ème , Madame Isabelle MARTINI ,inspectrice divisionnaire,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Pascale DELSOL	inspecteur	15 000 €	15 000 €
José DE OLIVEIRA	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Vincent DUVAL	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Agnès MARTEL	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Marie-France WALLE	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Albert GILLES	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Thierry LENCOU	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Matthieu NANTILLET	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Irène PUGET	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Corinne TALAGRAND	contrôleur	10 000 €	10 000 €

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le responsable du pôle contrôle expertise,

signé

Isabelle MARTINI

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00070

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
PCE 8ème Elysées

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de Contrôle et d'Expertise 8<sup>e</sup> Elysées

5 rue de Londres

75315 Paris Cedex 09

Paris, le 1er/09/2023

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise de Paris 8<sup>e</sup>me ELYSEES

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à M. PAREJA Rémi, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du pôle contrôle expertise de 8<sup>e</sup> Elysées, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ABDULKARIM Sayda	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
DALDALIAN Jean-Pierre	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
CAILLETTE Jérôme	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
CARLE Philippe	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
GAMRACY Sylvie	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
KARCHER Julien	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
LAMAT Cécile	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
LEBLOND Christophe	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
PAVIER Anne	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
SEILLIER Nathalie	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
SORIVELLE Christine	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
VALANCE Élisabeth	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
CHEVER Emmanuelle	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
EGALIS Fabrice	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
GHEERAERT Cathia	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
GUILLOU Christine	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
MOUHAMAD Mikaël	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
RACOLIN Stéphane	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
TRAN Alain	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
TULET David	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
VERDIER Kristel	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

La responsable du pôle contrôle expertise,

signé

Michèle GRYNSPAN  
Inspectrice Principale des finances publiques



Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00069

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
PCE 8ème Madeleine



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de Contrôle et d'Expertise 8E Madeleine

5 rue de Londres  
75315 PARIS cedex 09



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 1er/09/2023

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise de 8E MADELEINE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à M. FLEURY Hervé, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du pôle contrôle expertise de 8E Madeleine, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
BELLENGER Olivia	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
BLONDET Céline	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
BOJIKIAN Isabelle	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
DE MONTLAS Hélène	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
DECAUDIN CrysteLe	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
FALHER Laurent	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
FLACHON Françoise	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
GAMRACY Martine	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
PRUVOST Christelle	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
YHUEL Eric	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
AIDAOUI Amar	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BALLESTRA Daniel	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BONNARD Nathalie	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
COMBE Viviane	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
HOCHSTEIN Nicolas	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEYNE Pascal	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROVIRA Philippe	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
SIROT Christophe	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
UNG Davy	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le responsable du pôle contrôle expertise,

signé

Claude CASENAVE  
Inspecteur principal des Finances publiques

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00066

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE  
19ème

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

**Pôle Gestion Fiscale**

**SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS 19<sup>e</sup>**

17, Place de l'Argonne

75938 Paris cedex 19

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises de PARIS 19<sup>e</sup>,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

M. DUCHESNE Anthony, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, en qualité d'adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 19<sup>e</sup>,

M. Emmanuel AUDET, inspecteur des Finances publiques, en qualité d'adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 19<sup>e</sup>,

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
HEBERT Jean-Sébastien	Inspecteur	15 000 €	10 000 €
GALLIER Philippe	Inspecteur	15 000 €	10 000 €
GELINEAU Maryline	Inspectrice	15 000 €	10 000 €
LE ROUX Géraldine	Inspectrice	15 000 €	10 000 €
BERGER Olivier	Contrôleur principal	10 000 €	8 000 €
VIGNES Jean-Paul	Contrôleur principal	10 000 €	8 000 €
BELKADI Lamia	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
BESANCON Agnès	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
BOMPIED Thomas	Contrôleur	10 000 €	8 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BOUINDOUR Rachida	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
CHASLE Nathalie	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
CORNIC Christophe	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
DIVRECHY Ludovic	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
FAIVRE Patrick	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
FAUCHEUX Nicole	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
JANET Cyril	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
KARCHER Daniel	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
LAO Jessica	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
LEBON Sylvie	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
LEROY Sébastien	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
MAKK Julien	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
MALICOT William	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
MILOUDI Chabane	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
MOUAOUYA Amale	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
PARISSE Sébastien	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
PEAUCELLIER Christine	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
REMY Constance	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
ROUX Dany	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
VERDIER Arnaud	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
VILMONT Jonas	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
BUSSCHAERT Lucas	Agent	2 000 €	-
CACHET Erika	Agent	2 000 €	-
CHADOULI Marianna	Agent	2 000 €	-
DHEILLY Claire	Agent	2 000 €	-
GUILLOU Olivier	Agent	2 000 €	-
MUY Antoine	Agent	2 000 €	-
PARLANGÉ Eric	Agent	2 000 €	-

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

Fait à Paris, le 1er/09/2023

Le comptable, responsable du Service des Impôts des  
Entreprises de PARIS 19<sup>e</sup>,

signé

Pascal HEITZ



Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00065

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE  
Paris 16ème Sud



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS

SIE PARIS 16E SUD

146 avenue de Malakoff

75775 Paris cedex 16



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 1er/09/2023

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16<sup>ème</sup> Sud.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme BURGON Florence inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16<sup>ème</sup> Sud , à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

CUCCHIETTI Michèle	MAMBE Sophie	DERRIEN Romain
--------------------	--------------	----------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

DUBOS Laurence	ROUSSEAU Fabrice	LAW YUN KAI Elodie
SOPHIE Hayela	LEGARES Grégory	MANTEAU Erwan
CARIGNON Laurent	COURTIAL Marianne	LAURENCE Marie-Alice
HSAKOU Younès	PICAVET-LUCAS Thomas	RIBES Philippe
LEPAGE Jean-Luc	LEBLET Maryline	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

TOUTIN Yves-Marie	BODOT Loïc	CAMPO Mathias
CARBONI Antoine	MAUREL Pierre	

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
CUCCHIETTI Michèle	inspectrice	15 000 €
MAMBE Sophie	inspectrice	15 000 €
DERRIEN Romain	inspecteur	15 000 €
RIBES Philippe	contrôleur	10 000 €
LEPAGE Jean-Luc	contrôleur	10 000 €
LEBLET Maryline	contrôleuse	10 000 €
CAMPO Mathias	Agent	2 000 €
CARBONI Antoine	Agent	2 000 €
MAUREL Pierre	Agent	2 000 €

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
CUCCHIETTI Michèle	inspectrice	15 000 €	15 000 €
MAMBE Sophie	inspectrice	15 000 €	15 000 €
DERRIEN Romain	inspecteur	15 000 €	15 000 €
DUBOS Laurence	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
ROUSSEAU Fabrice	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LAW YUN KAI Elodie	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
SOPHIE Hayela	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
LEGARES Grégory	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MANTEAU Erwan	contrôleur	10 000 €	10 000 €
CARIGNON Laurent	contrôleur	10 000 €	10 000 €
COURTIAL Marianne	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
LAURENCE Marie-Alice	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
HSAKOU Younès	contrôleur	10 000 €	10 000 €
PICAVET-LUCAS Thomas	contrôleur	10 000 €	10 000 €
RIBES Philippe	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LEPAGE Jean-Luc	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LEBLET Maryline	contrôleuse	10 000 €	10 000 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
CAMPO Mathias	Agent	2 000 €	2 000 €
CARBONI Antoine	Agent	2 000 €	2 000 €
MAUREL Pierre	Agent	2 000 €	2 000 €
BODOT Loïc	Agent	2 000 €	2 000 €
TOUTIN Yves-Marie	Agent	2 000 €	2 000 €

#### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

signé

Philippe Bonnin

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00067

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP  
15ème ouest



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**  
Pôle de Gestion Fiscale



Paris, le 1er/09/2023

Service des Impôts des Particuliers de Paris 1 15  
15<sup>e</sup> Ouest  
13/15 du Général Beuret  
75 712 Paris cedex 15

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Nathalie SBRISSA, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 15<sup>ème</sup> OUEST.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BEAULIEU Christine	GERVAIS Caroline	
--------------------	------------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BRESTIC Bertrand	SUIVANT-LUCAS Régis	GUILLOTEAU Benjamin
BERTRAND Eddy	MESSER Adeline	CHEVIET Aline

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

LEGRIX hervé	BENEC'H Jordan	TARBY Alexandrine
HAMMAOUI Moumed	AUZEMERY William	PHAM Chi-Quoc
VERNET Elisabeth	RABEFARITRA Ndriana	SISOUVANH Cyril
AZZAOUI Chadia	GORNET Sonia	

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
GERVAIS Caroline	Inspectrice	15000 euros
BEAULIEU Christine	Inspectrice	15000 euros
CLARE Isabelle	Contrôleuse	2000 euros
POITEAUX Pauline	Contrôleuse	2000 euros
DEMEULENAERE Danièle	Contrôleuse	2000 euros
LAMOUREUX Christophe	Contrôleur	2000 euros
CUNAT Alexandra	Contrôleuse	2000 euros
LAINEZ Christelle	Agente	2000 euros
BORY Kelvin	Agent	2000 euros

### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;



aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BEAULIEU Christine	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
GUILLOTEAU Benjamin	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BRESTIC Bertrand	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MESSER Adeline	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
SUIVANT LUCAS Régis	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BERTRAND Eddy	contrôleur	10 000 €	10 000 €
CHEVIET Aline	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
LEGRIX Hervé	agent	2 000 €	2 000 €
HAMMAOUI Moumed	agent	2 000 €	2 000 €
AUZEMERY William	agent	2 000 €	2 000 €
RABEFARITRA, Ndriana	agent	2 000 €	2 000 €
TARBY Alexandrine	agent	2 000 €	2 000 €
AZZAOUI Chadia	agent	2 000 €	2 000 €
PHAM Chi-Quoc	agent	2 000 €	2 000 €
SISOUVANH Cyril	agent	2 000 €	2 000 €
BENEC'H Jordan	agent	2 000 €	2 000 €
VERNET Elisabeth	agent	2 000 €	2 000 €
GORNET Sonia	agent	2 000 €	2 000 €

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers de PARIS 15<sup>ème</sup> OUEST,

Signé

Nathalie SBRISSA

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-07-00006

Arrêté portant délégation générale de signature -  
Mission départementale Risques et Audit



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS  
94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE**

**L'administratrice générale des Finances publiques,  
Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret du Président de la République en date du 18 novembre 2022 portant nomination de **Madame Sophie MAHIEUX**, administratrice générale des Finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1<sup>er</sup> décembre 2022 la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

## ARRETE

## Article 1

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Nom Prénom Grade	Pouvoir
ARRAS Hakim Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
BOCHE Marie-Clotilde Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
BUGAUD Geneviève Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
CAMARA Bamby Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
CHIRON Carine Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
CLEMENT-PAULHIAC Anne Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
COHEN Joëlle Inspectrice Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
COUTURE Agathe Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
DESQUESSES Eric Inspecteur Principal des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
DUFOUR Jean-Philippe Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
HARMEL Isabelle Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
HAVEL Claire Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions

LABOUX Nathalie Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
LATOIR Jean-François Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
MARCHAL Amélie Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
MARTIN Christine Inspectrice Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
MOULIN Cendrine Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
PETIT Odile Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
ROBERT Emilie Administratrice des Finances Publiques Adjointe	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
SARTIN Richard Inspecteur Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
TOLLARI Marie-Josèphe Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
VAUCHEY Jean-Pascal Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
VROMBOUT Chloé Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Paris, le 7 septembre 2023

L'Administratrice générale des Finances publiques,  
Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-05-00015

Arrêté portant subdélégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
PCRP 7ème

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE DE FRANCE ET DU  
DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle Contrôle fiscal et affaires juridiques

**Pôle Contrôle Revenus Patrimoine du 7ème arrondissement**

9, Place Saint-Sulpice - 75292 Paris Cedex 06

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du Pôle Contrôle Revenus Patrimoine du 7ème arrondissement,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. Romain ALCARAZ	inspecteur	15 000 €	5 000 €
Mme Anne BOULZEC	inspectrice	15 000 €	5 000 €
Mme Carine CHAMINADE	inspectrice	15 000 €	5 000 €
Mme Anne BOULZEC	inspectrice	15 000 €	5 000 €
Mme Ngoc-Huong DEJEAN DE LA BATIE	inspectrice	15 000 €	5 000 €
Mme Sophie GREZES-RUEFF	inspectrice	15 000 €	5 000 €
Mme Valérie KIRIK	inspectrice	15 000 €	5 000 €
M. Claude LE GOFF	inspecteur	15 000 €	5 000 €
Mme Maryline LE	inspectrice	15 000 €	5 000 €
M. Martial AUBRY	contrôleur principal	10 000 €	5 000 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Mme Martine FISSON	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
Mme Sandra GUERREIRO	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
Mme Catheline HEROLD	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
M. Jérôme QUILICHINI	contrôleur	10 000 €	5 000 €
Mme Edith RENAUT	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
Mme Nathalie TERROU	contrôleuse principale	10 000 €	5 000 €
Mme Elodie VINCENOT	contrôleuse	10 000 €	5 000 €

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 5 septembre 2023

Le responsable du Pôle Contrôle Revenus  
Patrimoine du 7ème arrondissement,

signé

L'Inspecteur principal des Finances publiques  
Christophe DEFORGE



Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

75-2023-09-06-00011

Décision DRIEAT-IDF n° 2023-0660 portant subdélégation de signature pour les matières exercées pour le compte du préfet de police

**Décision DRIAT-IDF n° 2023-0660  
portant subdélégation de signature pour les matières exercées pour le compte du  
préfet de police**

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R. 122-39 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret modifié n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juillet 2022 portant nomination d'une directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2021-03-29-00020 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu la décision n° DRIAT-IDF-2021-0005 du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du préfet de police n° 2022-00874 du 21 juillet 2022 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, notamment son article 5 ;

Sur proposition de l'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions prévus aux articles 2 et 3 de l'arrêté du préfet de police portant délégation de signature susvisé, dans la limite de leurs attributions respectives, et sous réserve des exceptions prévues à l'article 4 du même arrêté, à :

- Mme Sophie MARMOUGET, administratrice générale de l'État, directrice régionale et interdépartementale adjointe, chargée des ressources humaines et de la gestion des moyens ;
- Mme Claire GRISEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale

- et interdépartementale adjointe, chargée de l'eau et du développement durable ;
- M. Jean-Marc PICARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de l'énergie des risques et de la nature ;
- M. Hervé SCHMITT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de l'aménagement durable et des transports ;
- M. Paul WEICK, administrateur de l'État hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, chef du service sécurité des transports et des véhicules ;
- M. Alain TUFFERY, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Fabrice MORONVAL, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, directeur-adjoint de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Sybille MULLER, architecte et urbaniste de l'État, directrice-adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Pascal HERITIER, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, adjoint à la directrice régionale et interdépartementale, chargé du pilotage.

## Article 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux contrôles des véhicules automobiles et relevant des rubriques A 1 à A 4 de l'article 2 de l'arrêté du préfet de police portant délégation de signature susvisé et sous réserve des exceptions prévues à l'article 4 du même arrêté à :

- Mme Odile SÉGUIN, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe, adjointe au chef du service sécurité des transports et des véhicules ;
- M. Yves SCHOEFFNER, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du département homologation et surveillance des véhicules du service sécurité des transports et des véhicules et M. Benjamin BELKEBLA, technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie ;
- M. Laurent CONDOMINES, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- M. André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;
- M. Alaouidine MAYOUFI, ingénieur de l'industrie et des mines, chef du pôle véhicules infra-régional Nord de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis jusqu'au 31 juillet 2023 et son adjoint, M. Naoufal NOUKRI, technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie ;
- M. Marc ARAGO, technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie, contrôleur au sein du pôle véhicules infra-régional Nord de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Julie TISSOT, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne et ses adjoints, M. Jérôme WEYD, ingénieur en chef des travaux publics de l'État et Mme Fiona TCHANAKIAN, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- M. Alexis BROUZÈS, technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie, M. Tahar AMORRI, technicien supérieur du développement durable et M. Paternine YOPA, technicien supérieur principal du développement durable, techniciens au pôle véhicules infra-régional sud de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Frédéric SEIGLE, ingénieur de l'industrie et des mines, responsable du pôle véhicules infra-régional Ouest de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, et son adjoint M. François RENAULT, technicien supérieur en chef de l'économie et l'industrie.

## Article 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux équipements sous pression et relevant de la rubrique B 1 de l'article 2 de l'arrêté du préfet de police portant délégation de signature susvisé et sous réserve des exceptions prévues à l'article 4 de l'arrêté précité à :

- M. Olivier LEVILLAIN, ingénieur des mines, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, ingénieure des mines, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département risques chroniques ;
- Mme Anne PILLON, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe du département risques accidentels du service prévention des risques, et son adjoint M. Vincent PIERRON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- Mme Claire ROSEVEGUE, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, chef du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine et son adjoint M. Olivier PAS, ingénieur divisionnaire des industries et des mines ;
- M. Arnold DIAWARA OUMAR, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du pôle équipements sous pression - réforme anti-endommagement Centre de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

#### **Article 4**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement et relevant des rubriques C 1 à C 3 de l'article 2 de l'arrêté du préfet de police portant délégation de signature susvisé et sous réserve des exceptions prévues à l'article 4 de l'arrêté précité à :

- M. Olivier LEVILLAIN, ingénieur des mines, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, ingénieure des mines, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département des risques chroniques ;
- Mme Irène ALFONSI, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au chef du département risques chroniques ;
- Mme Anne PILLON, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe du département risques accidentels du service prévention des risques, et son adjoint M. Vincent PIERRON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- Mme Marion RAFALOVITCH, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du département risques naturels du service prévention des risques et ses adjointes, Mme Laurence BALMES, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, et Mme Sophie SAUVAGNANT, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement ;
- Mme Claire ROSEVEGUE, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, chef du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine et son adjoint, M. Olivier PAS, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

#### **Article 5**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la chasse et relevant de l'article 3 de l'arrêté du préfet de police portant délégation de signature susvisé et sous réserve des exceptions prévues à l'article 4 du même arrêté à :

- Mme Lucile RAMBAUD, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service nature et paysage, et son adjoint, M. Robert SCHOEN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Bastien MOREIRA-PELLET, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département faune et flore sauvages, service nature et paysage et son adjoint, M. Jean-François VOISIN, ouvrier des parcs et ateliers, ingénieur haute maîtrise niveau 1.

#### **Article 6**

La décision DRIEAT-IDF n° 2023-0399 du 27 juin 2023 portant subdélégation de signature pour les matières exercées pour le compte du préfet de police est abrogée.

#### **Article 7**

L'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 06 septembre 2023

La directrice régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement et des  
transports d'Île-de-France,

***signé***

Emmanuelle GAY

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

75-2023-09-07-00007

Arrêté du 7 septembre 2023 portant délégation  
de signature aux agents de la préfecture de la  
région d Ile-de-France, préfecture de Paris  
porteurs ou référents de la carte d achat

**Arrêté n° 75-2023-09-07-00007-IDF-2023-09-07-00002 du 7 septembre 2023**

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2021 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2022-11-28-00002-75-2022-11-28-00005 du 28 novembre 2022 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 7 août 2020 portant nomination de Madame Cécile GUILHEM en qualité de cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 6 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Christophe AUMONIER en qualité de directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 7 septembre 2022 portant nomination de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 juillet 2022 portant nomination de Mme Tiphaine PINAULT, administratrice de l'Etat hors classe, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 août 2022 portant nomination de M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, en qualité d'adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la décision ministérielle du 6 septembre 2022 portant affectation de Mme Cindy LEONI, sous-préfète, en qualité de chargée du pilotage de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à compter du 31 août 2022 ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

## **ARRETE**

**Article 1 :** Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, qui sont porteurs de la carte d'achat nominative et qui figurent dans le tableau en annexe 1 du présent arrêté, afin d'utiliser cette carte pour ordonnancer les dépenses qu'ils règlent au profit

d'un prestataire ou d'un fournisseur, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives ainsi que dans la limite fixée par cette annexe.

**Article 2 :** Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, qui sont référents de la carte d'achat et qui figurent dans le tableau en annexe 2 du présent arrêté, afin d'ordonner vis-à-vis du comptable les dépenses réalisées par les agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, porteurs de la carte d'achat et qui sont rattachés au centre de facturation FAC7500075 - CHORUS PARIS, dont ils ont la responsabilité.

**Article 3 :** L'arrêté n° IDF-2023-07-27-00049 du 27 juillet 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat est abrogé.

**Article 4 :** La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Ile-de-France), accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france), et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication

Fait à Paris, le 7 septembre 2023

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

*Signé*

Marc GUILLAUME



Annexe 1 de l'arrêté n° 75-2023-09-07-00007-IDF-2023-09-07-00002 du 7 septembre 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat

Porteurs de carte d'achat	Services de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
<b>Cabinet</b>				
Christophe NOEL DU PAYRAT	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	3 500,00 €	
Christophe AUMONIER	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Cécile GUILHEM	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
MARMIER Antoine	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Alexandre DIE	Cabinet / Service de la représentation de l'Etat	MININT - ATE REGION IDF	1000 € (2023) et 2000 € (à compter du 01/01/2024)	
Franck FUERTES	Cabinet / Service de la représentation de l'Etat	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Lucas TROTOUIN	Cabinet / Service de la représentation de l'Etat/Bureau du protocole et des déplacements	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Henri BOURGEOIS	Cabinet / Service de la représentation de l'Etat/Bureau du protocole et des déplacements	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Christèle MATHIS	Cabinet / Service de la représentation de l'Etat/Bureau des décorations et de l'intendance	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Charles XARDEL	Cabinet / Service régional de la communication interministérielle	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
<b>Secrétariat général aux politiques publiques (SGAPP)</b>				
Pierre-Antoine MOLINA	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Tiphaine PINAULT	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
Cindy LEONI	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €

			Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
Porteurs de carte d'achat (suite)	Services de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Niveau 1	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
			<b>Secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM)</b>	
Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Christophe JEAN	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
Magali MASSA	SGAMM/Service général du soutien opérationnel	MININT - ATE REGION IDF	2000 € (2023) et 6000 € (à compter du 01/01/2024)	
Pierre CHANAUX	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des affaires administratives et financières	MININT - ATE REGION IDF		20 000,00 €
Brice BOINOT	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/Bureau des affaires administratives et financières	MININT - ATE REGION IDF		40 000,00 €
Fabrice D'HERTOGE	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/Bureau du soutien de la DRAC	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 500,00 €
Sébastien L'AMOUR	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Thierry LAIGLE	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Patrice LE CLECH	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	
Claudine MEHENNAOUI	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	5 000,00 €	5 000,00 €

Porteurs de carte d'achat (suite)	Services de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
<b>Secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM) (suite)</b>				
Nadir MOUTFI	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	2 000,00 €
Tejpal SINGH	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €

Annexe 2 de l'arrêté n° 75-2023-09-07-00007-IDF-2023-09-07-00002 du 7 septembre 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat

<b>Référents carte d'achat</b>	<b>Service de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris</b>	<b>Programme carte d'achat</b>	<b>Centre de facturation</b>
Sandrine IRAGABA	Secrétariat général aux moyens mutualisés / Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Anne LAVERGNE	Secrétariat général aux moyens mutualisés / Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Nathalie HARLES	Secrétariat général aux moyens mutualisés / Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Hélène ACHARD	Secrétariat général aux moyens mutualisés / Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS